



Mise au point : Responsabilités du système Qui fait quoi?



Conseil d'administration de chaque collège

- Approuve tous les nouveaux programmes ainsi que les programmes modifiés.
- S'assure que les programmes respectent :
 - Le Cadre de classification des titres de compétence
 - Les protocoles d'appellation appropriés
 - Les normes de programme, lorsqu'elles existent
- Veille à ce que la publicité des programmes soit claire et exacte.
- Applique ces règles à tous les programmes, peu importe leur mode de financement.



Service de validation des titres de compétence (SVTC)

- Fournit une validation à l'échelle du réseau pour tous les programmes collégiaux.
- S'assure que les programmes respectent :
 - Le Cadre de validation des titres de compétence
 - Les protocoles d'appellation du réseau collégial
 - L'alignement avec le code CPE le plus exact



Ministère des collèges et université, de l'excellence en recherche et de la sécurité (MCUERS)

- Élabore, révisé et approuve les normes de programmes.
- Établit les procédures pour les demandes de financement des programmes collégiaux.
- Approuve le financement des programmes qui satisfont aux critères du ministre.



Service d'admission des collèges de l'Ontario (OCAS)

- Aide les collèges à respecter les règles en harmonisant ses systèmes avec les normes de validation des titres de compétence.
- Met en ligne les programmes validés pour les demandes des étudiants.



Rôle de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP)

- La CEQEP examine les demandes des collèges souhaitant offrir des baccalauréats de trois ou quatre ans.
- Elle formule des recommandations au ministre qui accorde ou refuse le consentement ministériel.
- La CEQEP veille à ce que les baccalauréats respectent les normes de la qualité dans les domaines suivants:
 - Contenu et prestation des programmes
 - Conditions d'admission et d'obtention du diplôme
 - Reconnaissance des titres de compétence
 - Intégrité académique et protection des étudiants

Qui fait quoi?

Processus de programme collégial en Ontario (incluant la CEPEQ)

ÉTAPE	QUI FAIT QUOI	CE QU'ILS FONT
Création d'un nouveau programme	Le collège	Conçoit le programme et le soumet pour validation.
	Le conseil d'administration du collège	Approuve le programme pour validation auprès du SVTC.
	Le SVTC	Valide le programme pour s'assurer qu'il respecte les normes provinciales et les règles d'appellation.
	Le ministère	Examine la demande de financement, communique les mises à jour à l'OCAS et à l'IRCC, et met à jour la liste publique des programmes.
	L'OCAS	Publie le nouveau programme afin que les étudiants puissent y présenter une demande.
	La CEQEP	Examine les demandes de programmes menant à un baccalauréat et formule des recommandations au ministre pour obtenir le consentement.
Modification du titre d'un programme	Le collège	Propose un nouveau titre.
	Le conseil d'administration du collège	Approuve le changement.
	Le SVTC	Valide le nouveau titre et confirme l'alignement avec le code CPE.
	Le ministère	Met à jour les dossiers et informe l'OCAS et l'IRCC
	L'OCAS	Publie le nouveau titre.
Modification de l'alignement d'un programme à un code CPE	Le collège	Propose un alignement avec un code CPE.
	Le SVTC	Valide l'alignement avec le nouveau code CPE.
	Le SAQCO	Enregistre le nouveau code et en informe le ministère.
	Le ministère	Met à jour les dossiers et informe l'OCAS et l'IRCC.
Établissement des normes de programme	Le ministère	Crée et révisé les normes de programme (p. ex. RAFP, éléments de performance).
	Le SVTC	Révisé et donne une rétroaction sur les titres, les RAFP et l'alignement des codes CPE.
	Le collège	S'assure que les programmes respectent les normes de programme.
	Le conseil d'administration du collège	Confirme que les programmes respectent les normes de programme.
	Le SVTC	Valide le programme afin qu'il respecte les normes de programme et les règles d'appellation.
	Le ministère	Examine la demande de financement, communique les mises à jour à l'OCAS et à l'IRCC, et met à jour la liste publique des programmes.
	L'OCAS	Publie le nouveau programme afin que les étudiants puissent y présenter une demande.